

Portée du rapport: Le calcul du prix de revient de l'électricité au Canada selon trois coefficients d'accroissement de la consommation de courant en Colombie-Britannique (6%, 8% et 10%), étant donné un facteur de charge de 65 pour cent, et compte tenu des avantages énergétiques d'aval dont les États-Unis seront redevables envers le Canada, lesdits avantages énergétiques devant se calculer d'après l'accroissement maximum de la consommation prévu pour la région Nord-Ouest du Pacifique, aux États-Unis. Les pertes de courant en cours de transmission sont estimées à 6 pour cent pour le courant produit en territoire canadien, et à 12 pour cent pour le courant produit aux États-Unis et fourni au Canada au titre d'avantages énergétiques.
(N.B.: Les devis établis par la Direction des ressources hydrauliques étaient fondés sur un taux d'accroissement de 8 pour cent en Colombie-Britannique et sur un coefficient de charge de 70 pour cent).